Groupe 2 Herbicide

HERBICIDE VOLTA

GRANULES DISPERSABLES

POUR LA VENTE ET L'UTILISATION SUR LE BLÉ (BLÉ DE PRINTEMPS, BLÉ D'HIVER OU BLÉ DUR), L'ORGE, L'AVOINE, LE SOYA, ET LE CANOLA TOLÉRANT À LA SULFONYLURÉE QUI CONTIENT LE CARACTÈRE CIBUS CANOLA SU OU LE CANOLA TOLÉRANT À L'IMAZAMOX ET L'IMAZÉTHAPYR (P.EX. LES VARIÉTÉS DE CANOLA AVEC LE TRAIT GÉNÉTIQUE CLEARFIELD^{MD})

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

PRINCIPE ACTIF: Thifensulfuron-méthyle 75%

Contient l'allergène sulfites.

N° D'HOMOLOGATION: 33178 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 80 g - 16 Kg

Rotam LTD Unit 6, 26/F Trend Centre, 29 Cheung Lee Street Chai Wan, Hong Kong China

Manufacture pour : Rotam North America, Inc. 330 St. Mary Avenue Suite 300 Winnipeg, MB R3C 3Z5

1-866-927-6826

MISES EN GARDE:

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- Éviter de respirer les vapeurs de pulvérisation.
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Ne contaminer aucune étendue d'eau.
- NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.
- Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques et des chaussettes au moment du mélange, du chargement, de l'application, du nettoyage et de l'entretien.
- Porter un masque protecteur ou des lunettes étanches lors du mélange, du chargement, de l'application, du nettoyage et de l'entretien.
- Les gants ne sont pas requis lors de l'application dans une cabine fermée.
- Appliquer uniquement lorsque le risque de dérive de pulvérisation vers les zones résidentielles (maisons et chalets) et les zones d'occupation humaine (écoles et aires de loisir) est minime. Tenir compte de la vitesse du vent, de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.
- NE PAS retourner ni permettre le retour des travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

PREMIERS SOINS:

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION:

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION:

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES:

- **TOXIQUE** pour les plantes. Respecter les zones tampons indiquées dans le MODE D'EMPLOI.
- Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.
- Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.
- La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

ENTREPOSAGE:

Entreposer le produit dans son contenant d'origine, dans un endroit sûr et au sec, à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale, des engrais ou des pesticides. Ne pas utiliser ni entreposer dans une maison ou aux alentours. Bien refermer le contenant.

ÉLIMINATION:

Les contenants recyclables

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

- 1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- 2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Les contenants récupérables

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Les contenants à remplissages multiples

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

L'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation responsable.

S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

HERBICIDE VOLTA

GRANULES DISPERSABLES

POUR LA VENTE ET L'UTILISATION SUR LE BLÉ (BLÉ DE PRINTEMPS, BLÉ D'HIVER OU BLÉ DUR), L'ORGE, L'AVOINE, LE SOYA, ET LE CANOLA TOLÉRANT À LA SULFONYLURÉE QUI CONTIENT LE CARACTÈRE CIBUS CANOLA SU OU LE CANOLA TOLÉRANT À L'IMAZAMOX ET L'IMAZÉTHAPYR (P.EX. LES VARIÉTÉS DE CANOLA AVEC LE TRAIT GÉNÉTIQUE CLEARFIELD^{MD})

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

PRINCIPE ACTIF: Thifensulfuron-méthyle 75%

Contient l'allergène sulfites.

N° D'HOMOLOGATION: 33178 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 80 g-16 Kg

Rotam LTD Unit 6, 26/F Trend Centre, 29 Cheung Lee Street Chai Wan, Hong Kong China

Manufacture pour : Rotam North America, Inc. 330 St. Mary Avenue Suite 300 Winnipeg, MB R3C 3Z5 1-866-927-6826

MISES EN GARDE:

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- Éviter de respirer les vapeurs de pulvérisation.
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- Ne contaminer aucune étendue d'eau.
- NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.
- Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques et des chaussettes au moment du mélange, du chargement, de l'application, du nettoyage et de l'entretien.
- Porter un masque protecteur ou des lunettes étanches lors du mélange, du chargement, de l'application, du nettoyage et de l'entretien.
- Les gants ne sont pas requis lors de l'application dans une cabine fermée.
- Appliquer uniquement lorsque le risque de dérive de pulvérisation vers les zones résidentielles (maisons et chalets) et les zones d'occupation humaine (écoles et aires de loisir) est minime. Tenir compte de la vitesse du vent, de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.
- NE PAS retourner ni permettre le retour des travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

PREMIERS SOINS:

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS:

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION:

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION:

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES:

- TOXIQUE pour les plantes. Respecter les zones tampons indiquées dans le MODE D'EMPLOI.
- Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.
- Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.
- La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

IMPORTANT

Les arbres et autres plantes utiles peuvent être endommagés de manière irréversible en cas de non-respect des règles suivantes:

- Ne pas appliquer le produit ni vider ou rincer l'outillage sur des arbres ou d'autres plantes utiles ou à proximité, ou aux endroits où leurs racines peuvent s'étendre, ou aux endroits où le produit chimique peut s'écouler ou entrer en contact avec leurs racines.
- Ne pas appliquer sur les pelouses, sentiers, allées, terrains de jeux ou endroits analogues.
- Éviter que le brouillard de pulvérisation ne soit dévié vers les plantes utiles. Ne contaminer aucune étendue d'eau, y compris l'eau d'irrigation pouvant être utilisée pour d'autres cultures.
- On ne peut utiliser le blé, l'orge ou l'avoine traités pour le pâturage ni pour le fourrage dans les 7 jours suivant l'application. Ne pas faire paître le bétail dans les champs traités de soya ni couper les plants traités de soya pour le fourrage car il n'existe pas suffisamment de données à l'appui de ces utilisations. On ne peut utiliser les variétés de canola tolérant à l'imazamox et l'Imazéthapyr (p.ex. les variétés de canola avec le trait génétique CLEARFIELDMD) traités pour le pâturage ni pour le fourrage dans les 64 jours suivant l'application.
- Observer avec soin les directives sur le nettoyage du pulvérisateur, car les résidus dans le réservoir du pulvérisateur peuvent endommager les cultures autres que le blé de printemps, blé d'hiver, l'orge, l'avoine, le soya, et les variétés de canola tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr et la sulfonylurée (p.ex. les variétés de canola avec le trait génétique Clearfield^{MD} ou Canola^{MC} SU Cibus)
- NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'herbicide VOLTA est recommandé pour la suppression ou la répression sélectives en postlevée des mauvaises herbes à feuilles larges dans le blé (blé de printemps, blé d'hiver ou blé dur), l'orge, l'avoine, le soya, et les variétés de canola tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr ou à la sulfonylurée (p.ex. les variétés de canola avec le trait génétique CLEARFIELD^{MD} ou Canola^{MC} SU Cibus).

L'herbicide VOLTA est un herbicide sous forme de granules solubles dans l'eau qui doit être appliqué de façon uniforme à la volée. Ce produit est non corrosif, ininflammable, non volatil et il ne gèle pas. L'herbicide VOLTA doit être appliqué avec un agent tensioactif recommandé en postlevée à une phase précoce sur la principale zone d'infestation par les mauvaises herbes en pleine croissance. La chaleur et l'humidité favorisent la croissance active des mauvaises herbes et augmentent l'action de L'herbicide VOLTA en maximalisant l'absorption foliaire et en intensifiant son effet par contact. Il est possible que les mauvaises herbes qui sont endurcies

par le froid ou la sécheresse ne soient pas supprimées ou réprimées suffisamment et qu'elles poussent de nouveau. Pour de meilleurs résultats, s'assurer de couvrir complètement les mauvaises herbes visées.

L'herbicide VOLTA ne peut être appliqué qu'à l'aide d'un équipement de pulvérisation terrestre. Pour de meilleurs résultats, s'assurer de bien couvrir les mauvaises herbes ciblées. Se référer à la section de l'étiquette intitulée "MODE D'EMPLOI" pour tous les détails d'utilisation. L'herbicide VOLTA arrête rapidement la croissance des mauvaises herbes vulnérables. Cependant, il est possible que les symptômes typiques (changement de couleur) des mauvaises herbes mourant) n'apparaissent que 1 à 3 semaines après l'application, selon les conditions de croissance et la vulnérabilité des mauvaises herbes. Des conditions de croissance favorables après le traitement favorisent l'action de l'herbicide VOLTA tandis que des conditions froides et sèches, retardent son action. Le degré de suppression et la durée des effets dépendent de la sensibilité et de la taille des mauvaises herbes, de la concurrence exercée par la culture, des conditions de croissance pendant et après le traitement et de l'uniformité de la pulvérisation.

MODE D'EMPLOI:

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation ou en eau potable ni les habitats aquatiques au moment du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Application au moyen d'un pulvérisateur agricole :

- **NE PAS** appliquer par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales.
- NE PAS pulvériser des gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La rampe de pulvérisation doit être fixée à 60 centimètres ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Zones tampons sans pulvérisation

Une zone tampon sans pulvérisation N'EST PAS requise pour :

- o les utilisations avec pulvérisateur manuel quand cela est permis sur l'étiquette,
- o pulvérisateur à faible hauteur muni d'écrans ou de cônes antidérive qui empêchent tout contact avec la culture, le fruit ou le feuillage,
- o trempage du sol et incorporation au sol.

Il est nécessaire que les zones tampons sans pulvérisation précisées dans le tableau cidessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus rapprochée, dans la direction du vent, de l'habitat terrestre sensible (tel que pâturage, terre boisée, brise-vent, terre à bois, haie, zone riveraine et terre arbustive), de l'habitat d'eau douce sensible (tel que lac, rivière, bourbier, étang, fondrière des Prairies, crique, marais, ruisseau, réservoir et terre humide) ou de l'habitat estuarien ou marin sensible.

Méthode	Zone tampon sans pulvérisation (mètres) requise pour la protection des :		
d'application	Habitats aquatiques d'une profondeur de		Habitata tarraatraa
	< 1 m	> 1 m	Habitats terrestres
Pulvérisateur agricole	1	0	15

Lorsqu'on utilise un mélange en réservoir, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus large (la plus restrictive) parmi les produits utilisés dans le mélange et appliquer au moyen de la catégorie de gouttelettes la plus grosse (ASAE) indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons sans pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon sans pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca..

Blé (de printemps, dur, d'hiver), orge et avoine— qui ne sont pas contre-ensemencés de légumineuses ou de graminées. Appliquer l'herbicide VOLTA à raison de 20 grammes par hectare avec un agent tensioactif recommandé tel que: AG-SURF, AGRAL 90, or CITOWETT PLUS à raison de 2 litre par 1000 litres de solution de pulvérisation (se référer au paragraphe « Directives de mélange ») au printemps lorsque la culture se trouve entre les stades de la 2e feuille et avant l'apparition de la feuille étendard (phase d'épiage). Il est nécessaire d'assurer une bonne couverture.

Mauvaises herbes supprimées :

stellaire moyenne*
soude roulante
canola spontané***
ortie royale
renouée scabre
saponaire des vaches
renouée persicaire

tabouret des champs renouée liseron** amarante à racine rouge chou gras moutarde des champs spargoute des champs

Mauvaises herbes réprimées:

Kochia à balais

La répression des mauvaises herbes est une réduction visible de la concurrence qu'elles exercent (réduction de leur population et/ou de leur vigueur) par rapport à une zone non traitée. Pour obtenir les meilleurs résultats, appliquer le produit sur les jeunes mauvaises herbes en pleine croissance, avant que le couvert végétal du soya ne les rende inaccessibles. Les mauvaises herbes doivent mesurer moins de 10 cm de hauteur ou de diamètre. Les mauvaises herbes qui sortent de terre après l'application ne seront pas supprimées.

NOTE:

S'il pleut peu après l'application, la suppression peut être réduite. Le temps doit rester sec pendant plusieurs heures après le traitement pour permettre à l'herbicide VOLTA d'être absorbé par le feuillage des mauvaises herbes.

Recommandations particulières concernant les mauvaises herbes :

* **Stellaire moyenne** : Appliquer l'herbicide VOLTA et un surfactant approuvé lorsque la stellaire moyenne est encore jeune (1^{re}-6^e feuille) et en pleine croissance, mais avant que la

densité de la culture n'empêche une bonne couverture des mauvaises herbes. Les stellaires qui pousseront plus tard ne seront pas supprimées

- ** **Renouée liseron**: Appliquer l'herbicide VOLTA avec un surfactant approuvé sur la renouée liseron en croissance active au stade du cotylédon de 1-3 feuilles. La suppression peut être réduite dans des conditions difficiles telles que la sécheresse. Les plants de grande taille peuvent continuer de croître après le traitement.
- *** **Canola spontané**: L'herbicide VOLTA seul ne supprime pas les variétés de canola tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr ou à la sulfonylurée (p.ex. les variétés de canola avec le trait génétique Clearfield^{MD} ou Canola^{MC} SU Cibus).

MÉLANGES EN RÉSERVOIR:

Lorsqu'il est appliqué comme mélange en réservoir, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux, l'équipement de protection individuelle, les restrictions et les précautions pour chaque produit utilisé dans le mélange en réservoir. Toujours utiliser conformément à les restrictions et les précautions les plus sévères.

Herbicide VOLTA + MCPA

POUR USAGE DANS BLÉ DE PRINTEMPS. BLÉ D'HIVER ET BLÉ DUR. ORGE ET AVOINE

L'herbicide VOLTA peut être mélangé avec du MCPA sous forme d'amine 500 pour supprimer les mauvaises herbes énumérées ci-dessus et pour supprimer l'herbe à poux et réprimer le chardon des champs. Appliquer l'herbicide VOLTA à raison de 20 grammes par hectare plus MCPA d'amine 500 à raison de 1,0 litre par hectare (ou un équivalent acide pour fournir 500 grammes de matière active par hectare) avec un agent tensioactif recommandé tel que: AGSURF, AGRAL 90, or CITOWETT PLUS à raison de 2 litre par 1000 litres de solution de pulvérisation (se référer au paragraphe « Directives de mélange »de l'étiquette). S'assurer de respecter toutes les précautions pour chaque produit qui est utilisé.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Canola tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr (p.ex. les variétés de canola avec le trait génétique Clearfield^{MD}). – Un jaunissement temporaire de la culture peut être observé juste après l'application des traitements suivants sur le canola tolérant à l'imazéthapyr (p.ex. les variétés de canola avec le trait génétique Clearfield^{MD}) surtout quand ces traitements sont appliqués sur des cultures qui subissent des conditions environnementales difficiles (se référer à la section de l'étiquette intitulée « PRÉCAUTIONS D'EMPLOI »). Éviter l'application sur les champs de canola tolérant à l'imazéthapyr (p.ex. les variétés de canola avec le trait génétique Clearfield^{MD}) où le taux de germination est inégal (certaines plantes hors du stade de croissance recommandé pour l'application) car ceci peut endommager sévèrement la culture. ATTENTION : L'application de l'herbicide VOLTA sur le canola tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr peut retarder la floraison.

NE PAS appliquer sur le canola qui n'est pas tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr OU sur le canola qui n'est pas tolérant à la sulfonylurée car ceci risque d'endommager sévèrement ou de détruire la culture.

Ne pas dépasser plus de 20 g de produit par hectare, appliquée sur quelconque culture de canola tolérante au SU (CANOLA™ SU CIBUS) au cours d'une saison de croissance.

Herbicide VOLTA UTILISÉ SEUL

POUR UTILISATION SUR LES VARIÉTÉS DE CANOLA TOLÉRANT À L'IMAZAMOX ET L'IMAZÉTHAPYR OU À LA SULFONYLURÉE (P.EX. LES VARIÉTÉS DE CANOLA AVEC LE TRAIT GÉNÉTIQUE CLEARFIELD^{MD} OU CANOLA^{MC} SU CIBUS)

Pour la suppression des mauvaises herbes à feuilles larges seulement :

Appliquer l'herbicide VOLTA à raison de 20 grammes par hectare avec un agent tensioactif recommandé tel que: AG-SURF, AGRAL 90, or CITOWETT PLUS à raison de 2 litre par 1000 litres de solution de pulvérisation (se référer au paragraphe « Directives de mélange ») ou l'adjuvant SURE-MIX^{md}) à raison de 5 litres par 1000 litres de solution de pulvérisation (se référer au paragraphe « Directives de mélange »).

Appliquer l'herbicide VOLTA sur le canola tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr (p.ex. les variétés de canola avec le trait génétique Clearfield^{MD}) aux stades de la 3e à la 6e feuille avant le début de la montée en graine. L'application de l'herbicide VOLTA avant le stade de la 3e feuille sur le canola tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr (p.ex. les variétés de canola avec le trait génétique Clearfield^{MD}) peut entraîner des dommages à la culture.

Appliquer l'herbicide VOLTA lorsque le canola tolérant la sulfonylurée (p.ex. les variétés de canola avec le trait génétique Canola^{MC} SU Cibus) se trouve entre les stades de 2- à 5-feuilles mais avant le début de la montaison.

L'herbicide VOLTA supprime les mauvaises herbes à feuilles larges suivantes:

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

stellaire moyenne*
soude roulante
canola spontané ***
ortie royale
tabouret des champs
renouée liseron**
amarante à racine rouge

renouée scabre saponaire des vaches renouée persicaire

chou gras moutarde des champs spargoute des champs

MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES

Kochia à balais

La répression des mauvaises herbes est une réduction visible de la concurrence qu'elles exercent (réduction de leur population et/ou de leur vigueur) par rapport à une zone non traitée. Pour obtenir les meilleurs résultats, appliquer le produit sur les jeunes mauvaises herbes en pleine croissance, avant que le couvert végétal du soya ne les rende inaccessibles. Les mauvaises herbes doivent mesurer moins de 10 cm de hauteur ou de diamètre. Les mauvaises herbes qui sortent de terre après l'application ne seront pas supprimées. NOTE :

S'il pleut peu après l'application, la suppression peut être réduite. Le temps doit rester sec pendant plusieurs heures après le traitement pour permettre l'herbicide VOLTA d'être absorbé par le feuillage des mauvaises herbes

Recommandations particulières concernant les mauvaises herbes :

- * **Stellaire moyenne**: Appliquer l'herbicide VOLTA et un surfactant approuvé lorsque la stellaire moyenne est encore jeune (1^{re}-6^e feuille) et en pleine croissance, mais avant que la densité de la culture n'empêche une bonne couverture des mauvaises herbes. Les stellaires qui pousseront plus tard ne seront pas supprimées
- ** **Renouée liseron**: Appliquer l'herbicide VOLTA avec un surfactant approuvé sur la renouée liseron en croissance active au stade du cotylédon de 1-3 feuilles. La suppression peut être réduite dans des conditions difficiles telles que la sécheresse. Les plants de grande taille peuvent continuer de croître après le traitement.
- *** **Canola spontané**: L'herbicide VOLTA seul ne supprime pas les variétés de canola tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr ou à la sulfonylurée (p.ex. les variétés de canola avec le trait génétique Clearfield^{MD} ou Canola^{MC} SU Cibus)

MÉLANGES DE RÉSERVOIR DANS:

VARIÉTÉS DE CANOLA TOLÉRANT À L'IMAZAMOX ET L'IMAZÉTHAPYR OU À LA SULFONYLURÉE (P.EX. LES VARIÉTÉS DE CANOLA AVEC LE TRAIT GÉNÉTIQUE CLEARFIELD^{MD} OU CANOLA^{MC} SU CIBUS)

POUR UTILISATION EXCLUSIVE DANS LÉS PROVINCES DES PRAIRIES, DANS LA RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX ET L'INTÉRIEUR DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

Herbicide VOLTA + ASSUREMD II

Pour utilisation sur le canola tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr ou à la sulfonylurée (p.ex. les variétés de canola avec le trait génétique CLEARFIELD^{MD} ou CANOLA^{MC} SU CIBUS)

Pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées annuelles nuisibles, mélanger en réservoir:

Herbicide VOLTA à raison de 20 grammes par hectare

plus

ASSURE II à raison de 0,38 - 0,5 litres par hectare

plus

SURE-MIX à raison de 0.5 % v/v ou 5 litres par 1000 litres de

solution de pulvérisation

Appliquer le mélange en réservoir de l'herbicide VOLTA plus l'herbicide ASSURE II quand le canola tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr (p.ex. les variétés de canola avec le trait génétique CLEARFIELD^{MD}) est aux stades de la 3° à la 6° feuille mais avant la montée en graine. L'application de l'herbicide VOLTA plus l'herbicide ASSURE II avant le stade de la 3° feuille du canola tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr (p. ex. les variétés de canola avec le trait génétique CLEARFIELD^{MD}) peut entraîner des dommages à la culture. Appliquer l'herbicide VOLTA plus l'herbicide ASSURE II lorsque le canola tolérant la sulfonylurée (p.ex. les variétés de canola avec le trait génétique Canola^{MC} SU Cibus) se trouve entre les stades de 2- à 5-feuilles mais avant le début de la montaison.

Ce mélange en réservoir supprimera les mauvaises herbes à feuilles larges énumérées cidessus plus les mauvaises herbes graminées énumérées ci-dessous :

TAUX D'APPLICATION	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES:	STADE DE CROISSANCE AU MOMENT DE L'APPLICATION:
0,38 ou 0,5 L/ha	Pied-de-coq	2e feuille-début du tallage*
	Sétaire verte	2 ^e feuille-début du tallage
	Blé spontané	2 ^e feuille-début du tallage
	Maïs spontané	2 e - 6 e feuille
	Avoine spontanée	2 ^e feuille-début du tallage **
	Orge spontanée	2 ^e feuille-début du tallage
	Folle avoine	1re-5e feuille, sans talles (0,38 L/ha) 2 ^e feuille-début du tallage ** (0,5 L/ha)
	MAUVAISES HERBES	STADE DE CROISSANCE AU
	RÉPRIMÉES:	MOMENT DE L'APPLICATION :
	Chiendent	2 e - 6 e feuille *

^{*} Employer le taux le plus élevé de l'herbicide ASSURE II (0,5 L/ha) pour la suppression du pied-de-coq, et la répression du chiendent.

NOTE:

Consulter l'étiquette de l'herbicide ASSURE II pour obtenir des renseignements concernant la taille et/ou la hauteur des mauvaises herbes graminées durant l'emploi ainsi que les précautions d'emploi et les restrictions.

Herbicide VOLTA + LONTREL^{MC} 360 ou CT Mix 360

Pour utilisation sur le canola tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr ou à la sulfonylurée (p.ex. les variétés de canola avec le trait génétique Clearfield^{MD} ou Canola^{MC} SU Cibus) SEULEMENT.

Pour obtenir une suppression des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles et la suppression des parties aériennes des chardons des champs, appliquer le mélange en réservoir suivant :

Herbicide VOLTA à raison de 20 grammes par hectare

plus

LONTREL 360 ou CT MIX 360 à raison de 0,42 litre par hectare

plus

Surfactant non ionique à raison de 0,2% v/v

OΠ

SURE-MIX à raison de 0,5% v/v ou 5 litres par 1000 litres de

solution de pulvérisation

Appliquer l'herbicide VOLTA + LONTREL 360 ou CT Mix 360 quand le canola tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr (p.ex. les variétés de canola avec le trait génétique Clearfield*) est aux stades de la 3° à la 6° feuille, mais avant la montée en graine. L'application de de l'herbicide VOLTA plus LONTREL 360 ou CT Mix 360 avant le stade de la 3° feuille sur le canola tolérant à l'imazéthapyr et l'imazéthapyr peut entraîner des dommages à la culture.

^{**} On obtiendra les meilleurs résultats avec l'avoine spontanée/la folle avoine si on effectue l'application avant le début du tallage.

Appliquer l'herbicide VOLTA plus l'herbicide Lontrel 360 ou CT Mix 360 lorsque le canola tolérant la sulfonylurée (p.ex. les variétés de canola avec le trait génétique Canola^{MC} SU Cibus) se trouve entre les stades de 2- à 5-feuilles mais avant le début de la montaison.

Mauvaises herbes supprimées ou réprimées:

Ce mélange en réservoir supprimera ou réprimera les mauvaises herbes à feuilles larges énumérées ci-dessus avec l'herbicide VOLTA utilisé seul et procurera la suppression des parties aériennes des chardons des champs. Se référer à l'étiquette de l'herbicide LONTREL 360 ou CT Mix 360 pour plus de détails concernant la taille du chardon des champs au temps de l'application ainsi que les précautions à observer.

Herbicide VOLTA + LONTREL 360 ou CT MIX 360 + ASSURE II

Pour utilisation sur le canola tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr ou à la sulfonylurée (p.ex. les variétés de canola avec le trait génétique Clearfield^{MD} ou Canola^{MC} SU Cibus) SEULEMENT.

Pour obtenir une suppression des parties aériennes des chardons des champs et la suppression des graminées annuelles et des mauvaises herbes à feuilles larges, appliquer le mélange en réservoir suivant :

Herbicide VOLTA à raison de 20 grammes par hectare

plus

LONTREL 360 ou CT Mix 360 à raison de 0,42 litre par hectare

plus

ASSURE II à raison de 0,38 ou 0,5 litres par hectare

plus

SURE-MIX à raison de 0,5% v/v ou 5 litres par 1000 litres de

solution de pulvérisation

Appliquer l'herbicide VOLTA + LONTREL 360 ou CT Mix 360 + ASSURE II quand le canola tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr (p.ex. les variétés de canola avec le trait génétique Clearfield^{MD}) est aux stades de la 3° à la 6° feuille avant la montée en graine. L'application l'herbicide VOLTA + LONTREL 360 ou CT Mix 360 + ASSURE II avant le stade de la 3e feuille du canola tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr (p.ex. les variétés de canola avec le trait génétique Clearfield^{MD}) peut entraîner des dommages à la culture.

Appliquer l'herbicide VOLTA plus l'herbicide LONTREL 360 ou CT Mix 360 plus l'herbicide ASSURE II lorsque le canola tolérant la sulfonylurée (p.ex. les variétés de canola avec le trait génétique Canola^{MC} SU Cibus) se trouve entre les stades de 2- à 5-feuilles mais avant le début de la montaison.

Mauvaises herbes supprimées ou réprimées:

Ce mélange en réservoir supprimera ou réprimera les graminées et les mauvaises herbes à feuilles larges annuelles énumérées ci-dessus avec le mélange en réservoir de l'herbicide VOLTA plus l'herbicide ASSURE II, PLUS procurera la suppression des parties aériennes des chardons des champs. Se référer aux étiquettes de l'herbicide ASSURE II et l'herbicide LONTREL 360 ou CT Mix 360 pour plus de détails concernant la taille et/ou la hauteur des mauvaises herbes au temps de l'application ainsi que les précautions à observer.

Herbicide VOLTA UTILISÉ SEUL POUR UTILISATION SUR SOYA

ADJUVANTS DE PULVÉRISATION:

L'herbicide VOLTA doit être appliqué avec un agent tensioactif recommandé tel que: AGSURF*, AGRAL* 90, or CITOWETT PLUS à raison de 1 litre par 1000 litres l'eau (0,1 % v/v) OU un concentré d'huile pour cultures (le cas échéant), tel que SURE-MIX* à raison de 0,5 % v/v (0,5 litres par 100 litres de solution de pulvérisation) ou ASSIST* à raison de 1 à 2 litres par hectare.

TAUX ET CALENDRIER:

L'herbicide VOLTA peut être appliqué à tout moment après que le soya a atteint le stade de développement complet de la première feuille trifoliée (feuille étendue) et avant qu'il ait commencé à fleurir. L'herbicide VOLTA peut être appliqué jusqu'à 60 jours avant la récolte du soya.

Utiliser 5,5 ou 8 grammes de l'herbicide VOLTA par hectare. Pour obtenir les meilleurs résultats, appliquer le produit sur les jeunes mauvaises herbes en pleine croissance, avant que le couvert végétal du soya ne les rende inaccessibles. Les mauvaises herbes doivent mesurer moins de 10 cm de hauteur ou de diamètre. Les mauvaises herbes qui sortent de terre après l'application ne seront pas supprimées.

NOTE:

En cas de pluie après l'application, la suppression peut être réduite. Le temps doit rester sec pendant plusieurs heures après le traitement pour permettre à l'herbicide VOLTA d'être absorbé par le feuillage des mauvaises herbes.

Appliquer 5,5 ou 8 grammes de l'herbicide VOLTA par hectare par pulvérisation à la volée avec un agent tensioactif recommandé

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES À RAISON DE 5,5 GRAMMES PAR HECTARE:

Amarante à racine rouge Moutarde des champs Renouée persicaire

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES À RAISON DE 8.0 GRAMMES PAR HECTARE

Les mauvaises herbes supprimées à raison de 5,5 grammes par hectare plus :

Chou-gras

Abutilon†

† L'addition d'un engrais à base d'azote tel que l'azote à 28 %, dans une proportion de 4 litres par 100 litres de solution de pulvérisation, ou d'une quantité équivalente d'azote comme l'urée (46-0-0) par hectare peut améliorer la suppression de l'abutilon.

L'herbicide VOLTA MÉLANGES EN RÉSERVOIR

L'herbicide VOLTA + ASSURE II

Pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées annuelles nuisibles, utiliser le mélange en réservoir suivant:

L'herbicide VOLTA	5,5 ou 8,0 g/ha	
plus		

ASSURE II	0,5 L/ha
plus	
SURE-MIX*	0,5% v/v (0,5 litres par 100 litres de solution de pulvérisation)

Consulter le mode d'emploi complet de l'herbicide ASSURE II dans la brochure afin de connaître les graminées nuisibles qu'il peut supprimer. En ce qui concerne la dose appropriée à utiliser pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges, se référer à la section ci-dessus concernant les mauvaises herbes supprimées.

Consulter cette étiquette pour le moment approprié de l'application du produit sur les graminées nuisibles. Pour appliquer le produit au stade foliaire optimal des mauvaises herbes à feuilles larges, consulter la section ci-dessus intitulée Renseignements Généraux. Si le stade foliaire des graminées nuisibles et des mauvaises herbes à feuilles larges ne coïncide pas, appliquer séparément l'herbicide pour graminées nuisibles et celui pour mauvaises herbes à feuilles larges afin d'assurer une bonne suppression. Ne pas les appliquer avant que la culture n'atteigne le stade de développement complet de la première à la deuxième feuille trifoliée.

La suppression de l'abutilon peut être réduite si l'on n'effectue qu'une seule application du mélange en réservoir. Pour obtenir une suppression optimale, appliquer séparément les herbicides VOLTA et ASSURE II.

Consulter l'étiquette de l'herbicide ASSURE II pour obtenir des mises en garde, des mauvaises herbes supprimées et des restrictions supplémentaires sur l'utilisation d'ASSURE II.

L'herbicide VOLTA + ASSURE II + BASAGRAN FORTE

Pour supprimer les mauvaises herbes à feuilles larges et les graminées annuelles nuisibles, utiliser le mélange en réservoir suivant:

L'herbicide VOLTA	5,5 ou 8,0 g/ha		
plus			
ASSURE II	0,63 L/ha		
plus			
BASAGRAN FORTE	1,75 ou 2,25 L/ha		
plus			
SURE-MIX	0,5% v/v (0,5 litres par 100 litres de solution de pulvérisation)		

Se référer à l'étiquette de l'herbicide BASAGRAN FORTE et à la section ci-dessus concernant les doses précises à utiliser pour les mauvaises herbes à feuilles larges présentes dans les cultures. Les mauvaises herbes supprimées au taux de 0,63 L/ha de l'herbicide ASSURE II dans ce mélange en réservoir sont également supprimées au taux de 0,5 L/ha de l'herbicide ASSURE II utilisé seul, comme l'indique l'étiquette du produit. L'augmentation de la dose de l'herbicide ASSURE II dans ce mélange en réservoir est nécessaire pour assurer une suppression uniforme des graminées nuisibles.

Consulter l'étiquette de l'herbicide ASSURE II concernant le moment approprié de l'application du produit sur les graminées nuisibles. Pour appliquer le produit au stade foliaire optimal des mauvaises herbes à feuilles larges, consulter l'étiquette de l'herbicide BASAGRAN FORTE et les sections ci-dessus intitulées renseignements généraux et mode d'emploi. Si le stade foliaire des graminées nuisibles et des mauvaises herbes à feuilles larges ne coïncide pas, appliquer séparément l'herbicide pour graminées nuisibles et celui pour mauvaises herbes à feuilles larges afin d'assurer une bonne suppression. Ne pas les appliquer avant que la culture n'atteigne le stade de développement complet de la première à la deuxième feuille trifoliée.

Consulter l'étiquette de l'herbicide ASSURE II et l'herbicide BASAGRAN FORTE pour obtenir des mises en garde, des mauvaises herbes supprimées et des restrictions supplémentaires.

L'herbicide VOLTA + BASAGRAN ou BASAGRAN FORTE

L'herbicide VOLTA peut être mélangé en réservoir avec l'herbicide BASAGRAN ou l'herbicide BASAGRAN FORTE pour supprimer d'autres mauvaises herbes qui ne sont pas supprimées par l'herbicide VOLTA utilisé seul. Si l'on utilise l'herbicide BASAGRAN FORTE, il n'est pas nécessaire d'ajouter un adjuvant. Utiliser les mélanges en réservoir suivants:

L'herbicide VOLTA	8,0 g/ha	
plus		
BASAGRAN FORTE	1,75 ou 1,25 L/ha	
L'herbicide VOLTA	8,0 g/ha	
plus		
BASAGRAN	1,75 ou 2,25 L/ha	
plus		
ASSIST	1,0 à 2,0 L/ha	

Ces mélanges en réservoir suppriment les mauvaises herbes indiquées pour l'herbicide VOLTA utilisé seul (à raison de 8 g/ha), plus les mauvaises herbes énumérées sur l'étiquette de l'herbicide BASAGRAN ou de l'herbicide BASAGRAN FORTE. Se référer à l'étiquette de l'herbicide BASAGRAN ou de l'herbicide BASAGRAN FORTE pour connaître les mauvaises herbes supprimées à la dose indiquée ainsi que les directives d'application et les précautions d'emploi supplémentaires.

DIRECTIVES DE MÉLANGE:

- 1. Choisir un volume qui assurera une couverture complète et une pulvérisation uniforme. Utiliser un volume minimum de 100 L par hectare.
- 2. Remplir 1/4 à 1/3 du réservoir avec de l'eau fraîche.
- 3. Ajouter la quantité requise de l'herbicide VOLTA dans le réservoir tout en faisant fonctionner l'agitateur. S'assurer que tout l'herbicide VOLTA est en suspension. Une agitation continue est nécessaire pour maintenir le produit en suspension.

- 4. Lorsque l'herbicide VOLTA est complètement dissout, on peut ajouter les autres composants destinés à être mélangés en réservoir, tout en continuant de remplir ce dernier avec de l'eau. Les composants du mélange doivent être ajoutés au réservoir dans l'ordre suivant :
 - i) les préparations sèches
 - ii) les concentrés émulsifiables (MCPA, AVENGE, LONTREL 360, CT Mix 360 OU ASSURE II)
 - iii) les agents tensio-actif ou adjuvants (les agents tensio-actif recommandé sont AGRAL 90, AG-SURF et CITOWETT PLUS). L'agent tensio-actif recommandé avec ASSURE II, LONTREL 360, CT Mix 360 ou ASSURE II + LONTREL 360 est SURE-MIX.

NOTE:

Se référer à la section appropriée de mélange en réservoir de la présente étiquette pour des recommandations détaillées sur l'agent tensio-actif ou l'adjuvant spécifique requis. Un agent tensioactif ou un adjuvant recommandé sur cette étiquette doit être ajouté pour assurer une bonne activité de mouillage et de contact. Un agent anti-mousse peut être aussi nécessaire. S'assurer que l'herbicide est bien mélangé avant de continuer à la prochaine étape.

- 5. Pour les mélanges subséquents, s'assurer que le volume de la solution de pulvérisation qui reste dans le réservoir est inférieur à 10 % du volume de solution à préparer. Remplir le réservoir avec de l'eau fraîche comme le spécifie l'étape 2 et suivre les étapes subséquentes. Les concentrés émulsifiables peuvent entraver la dispersion de l'herbicide VOLTA. C'est pourquoi le volume de la solution qui reste dans le réservoir doit être inférieur à 10 % du volume de solution à préparer.
- 6. Ne pas laisser le mélange de pulvérisation dans le réservoir pendant plus de 24 heures avant la pulvérisation ou l'efficacité pourrait être réduite. Si la solution a reposé pendant un certain temps, bien l'agiter pour que toutes les particules de l'herbicide soient à nouveau en suspension avant de recommencer les applications.
- 7. Utiliser la préparation d'herbicide VOLTA dans les 24 heures pour éviter que le produit ne se dégrade. Si l'on a laissé reposer la préparation pendant un certain temps, l'agiter à fond avant de l'appliquer. Si on a laissé reposer la préparation pendant un certain temps, bien l'agiter pour remettre les constituants en suspension avant la pulvérisation.

L'instrument de mesure volumétrique servant à déterminer la quantité de l'herbicide VOLTA doit être utilisé simplement comme guide. Pour obtenir des mesures précises, se servir d'une balance étalonnée en grammes.

ÉQUIPEMENT -VOLUME DE PULVÉRISATION

Appliquer la solution de pulvérisation de façon uniforme avec un équipement terrestre bien étalonné seulement. S'assurer d'une bonne couverture et d'une pulvérisation uniforme. Les buses à jet plat sont recommandées (minimum de 100 litres de volume de pulvérisation par hectare). Lorsqu'on utilise des buses à miroir ou Raindrop, utiliser un volume de pulvérisation total de 225 litres par hectare pour assurer une bonne couverture. Utiliser des tamis de 50 mailles ou moins (en métal ou en nylon). Une agitation continue est nécessaire pour maintenir l'herbicide VOLTA en suspension. Appliquer uniformément et éviter les chevauchements. Arrêter la rampe de pulvérisation pendant le démarrage, la rotation, le ralentissement ou l'arrêt pour éviter que la culture ne soit endommagée par une application excessive.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR:

Afin d'éviter tout dommage aux cultures autres que le blé, l'orge, l'avoine, le soya ou le canola tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr ou à la sulfonylurée (p.ex. les variétés de canola avec le

trait génétique CLEARFIELD^{MD} ou CANOLA^{MC} SU CIBUS), il est important d'éliminer à fond, immédiatement après une pulvérisation et avant de traiter d'autres cultures, toute trace de l d'herbicide VOLTA dans l'équipement de mélange et de pulvérisation de la manière suivante:

- 1. Vider le réservoir; rincer le réservoir, la rampe et les boyaux avec de l'eau propre pendant au moins dix minutes. Regarder dans le réservoir afin de s'assurer qu'il ne reste pas de traces visibles d'herbicide VOLTA. Répéter cette étape au besoin. NE PAS NETTOYER LE PULVÉRISATEUR PRÈS D'UN PUITS OU D'UNE SOURCE D'EAU OU PRÈS DE VÉGÉTAUX UTILES.
- 2. Remplir le réservoir avec de l'eau propre en ajoutant 1 litre d'ammoniaque domestique (contenant un minimum de 3 % d'ammoniaque) par 100 litres d'eau. Faire circuler cette solution dans la rampe et les boyaux, puis rajouter de l'eau pour remplir complètement le réservoir. Agiter le contenu pendant 15 minutes. Faire circuler à nouveau cette solution dans les boyaux, la rampe et les buses, puis vider le réservoir.
- 3. Enlever les buses et les tamis et les nettoyer séparément dans un seau contenant de l'eau additionnée d'un agent de nettoyage.
- 4. Répéter l'étape 2.
- 5. Rincer à fond le réservoir avec de l'eau propre pendant au moins 5 minutes, en faisant circuler l'eau dans les boyaux et la rampe.

ATTENTION:

Ne pas utiliser d'ammoniaque avec de l'eau de javel. Le mélange de ces deux produits entraîne l'émanation d'un gaz à odeur de moisissure et de chlore qui peut occasionner une irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons. Ne pas nettoyer l'équipement à l'intérieur d'un bâtiment.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR L'UTILISATION DU PRODUIT :

Ne pas appliquer sur le blé, l'orge, l'avoine, le soya, ou le canola tolérant à l'imazamox et l'imazéthapyr ou à la sulfonylurée (par exemple, les variétés de canola avec le trait génétique CLEARFIELD^{MD} ou CANOLA^{MC} SU CIBUS) qui sont ou ont été stressés avant l'application par des conditions météorologiques extrêmes, gel, faible fertilité, sécheresse le sol, la maladie ou les insectes peuvent causer des dommages à la culture.

Ne pas appliquer sur les cultures homologuées si les conditions énumérées ci-dessus son prévues durant les 3 jours suivant l'application du produit au risque d'endommager la culture.

Ne pas appliquer à moins de 15 mètres de toute étendue d'eau ou les zones humides.

Ne pas appliquer dans les champs irrigués où les eaux d'écoulement serviront à irriguer d'autres cultures. Ne pas contaminer les eaux d'irrigation

Certaines conditions (telles que de fortes précipitations, un temps frais prolongé, le gel, un écart prononcé de la température entre le jour et la nuit) peuvent entraîner une décoloration temporaire et quelquefois une légère réduction de la hauteur des cultures.

Ne pas appliquer sur les cultures contre-ensemencées de légumineuses ou de graminées pour ne pas endommager le fourrage.

Du fait que la tolérance des cultures aux herbicides diffère selon leur variété, limiter la première pulvérisation de l'herbicide VOLTA à une petite superficie, pour chaque variété, avant de pulvériser le champ entier.

Ne pas dépasser un total de 20 g de l'herbicide VOLTA par hectare par année de culture.

Ne pas planter les cultures sauf le blé ou l'orge, l'avoine, le soya, ou le canola tolérant à l'imazamox et l'Imazéthapyr ou à la sulfonylurée (p.ex. les variétés de canola avec le trait génétique CLEARFIELD^{MD} ou CANOLA^{MC} SU CIBUS) pour 30 jours après application de de l'herbicide VOLTA.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide VOLTA est un herbicide du groupe 2. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide VOLTA et à d'autres herbicides du groupe 2. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide VOLTA ou les herbicides du même groupe 2 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve réservoir contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les
 mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur
 l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des
 techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques
 culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au
 moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la
 culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou
 à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et
 d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.

- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec le représentant local de Rotam ou composer le numéro sans frais de 1-866-927-6826.

ENTREPOSAGE:

Entreposer le produit dans son contenant d'origine, à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale, des engrais ou des pesticides. Ne pas utiliser ni entreposer dans une maison ou aux alentours. Bien refermer le contenant.

ÉLIMINATION:

Les contenants recyclables

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

- 1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- 2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Les contenants récupérables

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Les contenants à remplissages multiples

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

L'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation responsable. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.